
Commission Tripartite Romande
TRAVAIL SOCIAL
Procès-verbal
de la séance du 10 avril 2008
à Lausanne – HETSetS – EESP Vaud

Présidence

M. O. Grand AvenirSocial

Participant-e-s

Mme J. Cheybani ARDIPE
Mme S. Di Stasi AVALTS
Mme P. Richard-de Paolis HETSetS-EESP Vaud
M. B. Lévy HEVS
M. J. Coquoz HES-SO
M. L. Czikos HETSetS-EESP Vaud
M. D. Dénéreaz ACoPraFor
M. G. Guélat INSOS
M. X. Kaufmann INSOS
M. H. Louvrier Plateforme ASC

Invité-e-s

M. P.-E. Gaberel HETSetS-EESP Vaud, chef de projet de l'enquête Tripartite

Excusé-e-s

Mme M. Erba Gingen HETSetS-EESP Vaud
Mme A. Jacquier HES-SO//Valais
Mme V. Frund INSOS et FORs
Mme V. Granges HEF-TS
Mme C. Guinard Dumas AvenirSocial VD-GE
Mme M.-C. Kluker FASe
Mme J. Libois IES-HES
Mme H. Stoffel Vuille AvenirSocial VD-GE
M. C. Borgeaud CSR Vaud
M. C. Boule HES-SO//Valais
M. J.-L. Korpès HEF-TS
M. E. Paulus Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
M. O. Nordmann Integras
M. D. Reichenbach FASL

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2007
2. Enquête Tripartite – FORs 2008
3. Master HES-SO en Travail social
4. Passerelles (ES – HES ; HES – Universités)
5. Compte rendu Congrès SSTS
6. Actualité de la formation professionnelle
7. Divers

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 octobre 2007

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. ENQUETE TRIPARTITE – FORs 2008

L'enquête Tripartite a débuté avec les travaux préliminaires de recueil des adresses institutionnelles, de consolidation des données, de catégorisations, etc. La structure de conduite de cette enquête est en voie de constitution formelle. Un groupe de pilotage, présidé par O. Grand et composé de représentants des milieux professionnels concernés et des écoles aux trois niveaux accompagnera l'enquête et sera chargé de valider les options proposées par le chef de projet. Une convention entre la HES-SO et la FORs, actuellement en projet, règlera les questions juridiques et financières liées à cette collaboration.

Sur le plan financier, le COSTRA a accepté le projet et a alloué des moyens financiers à hauteur de CHF 90'700.-. La FORs a déposé une requête auprès de la Loterie romande pour compléter le financement de la HES-SO. On attend encore les résultats de cette demande.

P.-E. Gaberel, présente le calendrier des travaux et expose les questions à résoudre et les modalités prévues de l'enquête. Celle-ci couvrira toute la Suisse romande avec Berne francophone, y compris les parties germanophones des cantons bilingues (VS et FR). Un article de présentation de cette enquête paraîtra dans *Actualité sociale* (n° 14 mai-juin) et dans le *Bulletin de la FORs*.

3. MASTER HES-SO EN TRAVAIL SOCIAL

La HES-SO a adressé en novembre 2007 le projet de master en travail social à l'OFFT. Le document de 15 pages a été élaboré selon le canevas fixé par l'Office fédéral et en référence au concept cadre défini par la SASSA. Il esquisse seulement dans les grandes lignes les intentions du domaine et devra permettre aux autorités fédérales et intercantonales de délivrer un feu vert pour la suite des travaux. Après les décisions prises par ces autorités en décembre dernier au sujet des masters déposés par les 7 HES de Suisse, la HES-SO peut être très optimiste sur la réception du projet de master en travail social. Par conséquent, le groupe de travail qui a été constitué a entamé d'ores et déjà la deuxième étape des travaux : préparation du programme, établissement d'une directive d'admission, budget, définition de la structure de conduite de la filière, etc.

La définition du programme va s'effectuer au terme d'une démarche impliquant les enseignants intéressés des quatre écoles qui sont invités à faire des propositions de modules selon le concept cadre de la SASSA et en référence aux exigences fédérales. Les modules des masters doivent en effet s'adosser à des activités de recherche reconnues car ils doivent offrir la possibilité aux étudiants de

bénéficier des derniers résultats de la recherche et de s'associer même à des projets en cours. Il est prévu que les milieux professionnels soient consultés, selon des modalités qui restent à définir.

Les conditions d'admission comporteront probablement des mesures de sélection. Si la formation master devra comprendre au moins 30 étudiants pour pouvoir démarrer, elle devra respecter aussi des limites budgétaires qui obligeront à opérer une sélection si le nombre de candidats se révèle trop élevé. Par ailleurs, les conditions d'admission devront régler l'accessibilité au master pour les diplômés bachelor en provenance des universités ou de hautes écoles étrangères.

Sur le site Internet de la HES-SO a été ajoutée une rubrique spécifique aux masters. La page relative au master en travail social demeure encore vierge dans l'attente de la décision fédérale. La commission tripartite insiste sur l'importance de la diffusion de l'information pour faire connaître ce projet de master.

Dans la discussion, il apparaît que pour les milieux professionnels il y a des confusions entre master consécutif et MAS et qu'il conviendrait de lever. Un article dans *Actualité sociale* pourrait exposer les différences et lever les ambiguïtés.

4. PASSERELLES ES – HES ; HES - UNIVERSITES

La question des passerelles entre Ecoles supérieures (ES) et HES n'est pas encore résolue. Chacune des conférences nationales de domaine des HES dont la SASSA a été invitée à se prononcer pour permettre à la Conférence des recteurs des HES (KFH) d'édicter des recommandations. Mais pour l'instant, les décisions n'ont pas encore été arrêtées. Dans sa prise de position la SASSA propose de reconnaître une année de formation pour les diplômés d'écoles supérieures désireux d'obtenir un bachelor. Cette position restrictive s'appuie sur la durée normale de 7 ans qui est nécessaire pour un étudiant de la « voie royale » qui fait un CFC d'ASE (3 ans), une maturité professionnelle (1 an) et la formation bachelor (3 ans) ; elle vise à éviter que, pour les porteurs de CFC d'ASE, le passage en deux ans par une école supérieure soit plus avantageux que le passage par la maturité professionnelle.

Les passerelles entre les HES et les universités suisses commencent à avoir un début de solution avec l'accord entre la Conférence des recteurs des universités (CRUS) et la KFH. Ces passerelles mériteraient d'être connues des diplômés car elles prévoient qu'entre les sciences de l'éducation, la pédagogie curative, les politiques sociales à l'université et le travail social en HES, on ait une reconnaissance d'équivalence comprise entre 120 et 160 ECTS. Ces reconnaissances d'équivalence sont importantes dans les perspectives d'accession à des masters consécutifs. Le document Perméabilité – convention et liste de concordance est une recommandation qui est téléchargeable sur le site de la KFH à l'adresse suivante :

<http://www.kfh.ch/index.cfm?nav=5&CFID=9556695&CFTOKEN=27825328>

5. CONGRES SSTS : COMPTE RENDU

La Société suisse de travail social a organisé à la HETS de Lucerne les 6-8 mars 2008 un Congrès international intitulé « Changements de société – quelles conséquences pour le travail social ? » Il y eut près de 80 interventions très intéressantes faisant état de recherches menées en Suisse et à l'étranger. Un article paraîtra dans *Actualité sociale* au sujet de ce Congrès.

Ce Congrès portait sur des thèmes que la Tripartite avait abordés. Mais il y eut très peu de représentants des milieux professionnels de Suisse romande. Faut-il prévoir l'organisation par le domaine Travail social d'une journée sur ce thème pour la Suisse romande ? Les membres présents trouveraient intéressants qu'une telle journée ait lieu.

6. ACTUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'attestation de formation professionnelle Santé-Social a fait l'objet d'une procédure de consultation. Les deux ORTRA santé et social semblent dégager des positions favorables malgré qu'elles

comprennent en leur sein des organisations professionnelles farouchement opposées. Les comités de ces deux ORTRAs devront décider prochainement de leur position. Les ORTRAs cantonales romandes étaient toutes opposées. Quand on observe les débats, on peut constater que cette formation menant à l'attestation est l'objet de controverses qui traversent les organisations faïtières. L'argument principal en faveur de cette attestation est la perspective de faire des économies.

O. Grand présente encore différents projets de formation de niveau Brevet qui sont en consultation ou qui se mettent en place. Un projet de brevet de Sozialbegleiter a été lancé au niveau de l'ORTRA nationale du domaine social. Pour les MSP, il y aura un brevet ou un diplôme pour Arbeitsagoge/Accompagnateur socio-professionnel et un diplôme MSP Ecole supérieur. La Dachverband offene Jugendarbeit Schweiz (DOJ) a présenté un projet de PEC d'animateur de jeunesse ES et a lancé une consultation qui ne comprenait aucune organisation de Suisse romande. Elle tente même de constituer ex nihilo une antenne romande pour court-circuiter la Plateforme romande de l'animation socioculturelle et faire croire au plan national que le projet a obtenu un soutien de la Suisse romande. La Plateforme va réagir vivement contre ces manœuvres. AvenirSocial ayant été consultée et étant membre de l'ORTRA nationale, va prendre position. La position sera connue dès qu'elle sera réalisée.

7. DIVERS

Conditions d'admission au bachelor

Le domaine Travail social va procéder à une révision de ses directives et procédure d'admission au bachelor pour prendre en compte notamment la révision du Règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale. En réponse à une interpellation du Conseil de fondation de la HETS-GE, composé de représentants des milieux professionnels, au sujet des conditions d'admission, J. Coquoz a proposé que le Conseil de fondation soit consulté sur la révision prévue. Le conseil de domaine Travail social a abondé dans ce sens et prévoit de consulter tous les organes existants dans les écoles qui comprennent des représentants des milieux professionnels. C'est le cas de la commission des études Travail social de la HETSetS – EESP Vaud. Il pourrait en être de même de la commission tripartite.

Dans le débat qui s'ensuit est relevée une contradiction dans la procédure entre l'évaluation lors de l'entretien des représentations des candidats à l'égard du travail social et l'exigence que les 20 semaines d'expérience de qualité dans le champ professionnel intervienne après l'entretien. Est rappelée aussi à cette occasion l'attente des praticiens formateurs de l'Acoprafor qu'il y ait une forme de reconnaissance de la prestation effectuée auprès des candidats.

Evaluation du bachelor

La formation bachelor en travail social a été mise sur pied à la suite d'un rapport résultant d'un long processus comportant des études et une large consultation des milieux professionnels. Le domaine Travail social va probablement effectuer une évaluation de cette formation bachelor quand les premiers étudiants arriveront au terme de leurs études. La commission tripartite pourrait être l'instance qui assure le pilotage de cette évaluation.

ANNEXE:

Schéma: adaptation de la Systématique fédérale aux titres du domaine social

DISTRIBUTION:

- Aux membres de la Commission Tripartite Romande TS HES
- Denis Cattin